

MARCIAC : Les comptes sont faits

Compte administratif 2016 et budget 2017 adoptés à l'unanimité

Réuni le 29 mars dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif 2016.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Concernant la section de fonctionnement, l'excédent de l'année s'élève à 315 499,65 Euros avec un excédent reporté de l'année n-1 de 309.368,62 euros d'où un excédent de fonctionnement cumulé de **624 868,27 Euros**.
- Concernant la section d'investissement, le besoin de financement s'élève à **225 967,55 euros** (déficit - 181 733,55 euros - restes à réaliser - 44 234 Euros) est couvert par l'excédent de fonctionnement.
- Le résultat reporté sur le budget 2017 de la commune sera donc **398 900,72 euros**.

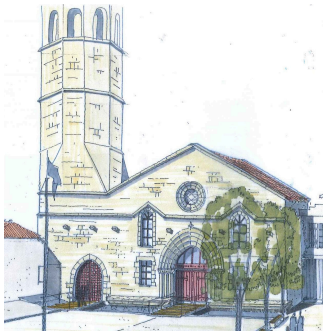
Une situation saine d'après le comptable public

Après présentation de la situation financière par le comptable public, il apparaît que celle-ci est satisfaisante avec un endettement quasiment deux fois moins élevé que la moyenne départementale et un coefficient d'autofinancement courant qui mesure l'aptitude d'une collectivité à autofinancer ses investissements, inférieur à la moyenne départementale ce qui indique une bonne capacité d'investissement de la commune. Ainsi le poids de la dette en capital par habitant s'élève à 372 € à Marciac contre 667 € en moyenne dans le département. C'est un bilan budgétaire positif pour l'année 2016 qui présente une gestion financière saine de la commune.

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2017.

Le budget s'équilibre à la somme de 3.344.676 € soit 1.649.078 € pour la section de fonctionnement et 1.695.598 € pour la section d'investissement.

Au titre des investissements d'importants chantiers vont être lancés d'autres achevés



Un premier programme concerne la rénovation de la façade du cloître des Augustins et la requalification de la rue de la rue Joseph Abeilhé qui devraient être achevés dès la fin du mois de mai.

Deux nouveaux programmes ont été inscrits

Le premier relatif à la restauration des façades intérieures du cloître des Augustins et aux travaux de remise à niveau du musée d'histoire naturelle qui s'achèveront au mois de juin,

Le second concernant l'aménagement des promenades (cheminements doux et paysagers) - ainsi que l'éclairage public sur cette même partie (économie d'énergie système LED). L'investissement intègre aussi la rénovation du portail classé de l'église, la remise à niveau des certains bâtiments communaux (le cinéma- les territoires du jazz- la maison Guichard) – un nouveau chauffage de la salle des aînés et de la salle de réunion des arènes (à faible consommation d'énergie) l'acquisition de matériel phyto pour le service technique et de mobilier urbain pour la place centrale, l'achat de terrain, la création d'un nouveau site internet

Les dépenses de la section de fonctionnement



Ces dépenses intègrent notamment : divers travaux menés par le SIVOM de Miélan-Marciac (qui dispose de la compétence voirie) notamment la rénovation de la place du Chevalier d'Antras et de la rue Joseph Abeilhé (achèvement en mai 2017) ainsi que l'entretien de la voirie communale – Les autres dépenses sont essentiellement liées à l'embellissement de certains espaces de la commune en vue de l'obtention de la deuxième fleur - des travaux en régie effectués par les agents communaux pour l'entretien de divers bâtiments et également deux études* - la première étant relative à la stratégie pluriannuelle de médiation culturelle et patrimoniale et une deuxième relative à la recherche d'éléments concernant le cloître des Augustins en vue de la mise en œuvre d'un centre d'interprétation.

